

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DAC 208 Subvention exceptionnelle d'investissement (250.000 euros) à l'établissement public Paris Musées.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les articles L. 1412-2, L. 2221-1 et suivants et les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale ;

Vu la délibération 2012 SG 153 - DAC 506 en date des 19 et 20 juin 2012 par laquelle est créé un établissement public local à caractère administratif chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris, dénommé Paris Musées (régie personnalisée dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière) ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement exceptionnelle d'un montant de 250.000 euros à l'établissement public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est attribuée à l'établissement public Paris Musées une subvention d'investissement exceptionnelle de 250.000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO